



Ste JULIETTE sur VIAUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 14 AVRIL 2023 à 18h00
A la salle du conseil municipal

Nombre de Membres :	En exercice :	14
☞ Présents : 11	ARRIETA Marie, CHALET Frédéric, CURNUT Henri, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLLOT Sandrine, VERGNAT Christophe, WOROU Simon.	
☞ Absents excusés : 3	PEAN-BARRE Marie, MALGOUYRES Christophe, SIMON Nathalie	
☞ Procurations données : 2	PEAN-BARRE Marie à Roblot Sandrine, MALGOUYRES Christophe à Fabre Annie	
☞ Secrétaire de séance :	VERGNAT Christophe	
☞ Date de la convocation :	7 avril 2023	

✓ **Ordre du jour**

- ✓ Secrétaire de séance.
- ✓ Approbation du compte rendu du 17 Février 2023
- ✓ Tableau récapitulatif des indemnités des élus

✓ **Délibérations :**

- 2023-20 Déclassement de la parcelle C404 en domaine privé de la commune.
- 2023-21 Nouveau plan de financement du projet Rénovation énergétique et accessibilité de la salle des fêtes de Sainte Juliette :
- 2023-22 Validation du prêt à taux fixe et
- 2023-23 Ligne de trésorerie pour lancement des travaux du cœur de village tranche 2
- 2023-24 Vote des taux d'imposition
- 2023-25 Vente du lot 3 du lotissement des Agoustes
- 2023-26 Vente du lot 5 des Hautes de l'Espailou2

Vote des budgets primitifs :

- 2023-27 Budget Communal (14000)
- 2023-28 Budget Assainissement (14001)
- 2023-29 Budget Multiservices (14002)
- 2023-30 Budget « Les Agoustes » (14003)
- 2023-31 Budget « Les Hauts de l'Espailou 2 » (14005)

✓ **Divers :**

Parole aux élus

✓ **Ouverture du conseil**

- ✓ Compte rendu de la séance du 17/02/2023

Le compte rendu de la séance du 17/02/2023 est voté à 12 voix pour et 1 abstention.

- ✓ Tableau récapitulatif des indemnités des élus

Monsieur le Maire présente et distribue aux élus le tableau récapitulatif des indemnités. Ce tableau doit être présenté avant de voter le budget.

✓ Délibérations :

2023/020 : Déclassement et intégration de la parcelle C404 dans le domaine privé communal.

Vu la délibération du 13 avril 2021 numéro 2021-040 instituant les prix de vente et d'achat par la commune des terrains sur le territoire communal.

Vu la délibération du 31 janvier 2022 numéro 2022-014, acceptant de vendre le terrain situé à Druihle (Gary) à Madame et Monsieur Olivier

Vu la délibération du 31 janvier 2022, numéro 2022/014Bis instituant la vente de la parcelle C404 pour une superficie de 94 m² à Monsieur et Madame Olivier.

Monsieur le Maire informe les élus que le notaire nous demande de déclasser la parcelle C404 et l'intégrer dans le domaine privé de la commune pour pouvoir être vendue à Madame et Monsieur OLIVIER.

Monsieur Henri Cournut indique qu'il y a déjà une construction sur la parcelle depuis plus d'un an. Monsieur le Maire répond que la famille Olivier était venue demander l'autorisation lors d'un conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité des élus décide de :

- ✓ **La désaffectation** de la parcelle C 404 concernée et en prononce le déclassement et l'intégration dans le domaine privé communal
- ✓ **Confirme** le principe et les conditions de la cession
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document à intervenir pour l'exécution de la présente décision

2023/021 : Nouveau plan de financement du projet rénovation énergétique et accessibilité de la salle des fêtes de Sainte Juliette

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a obtenu de nouveau devis et que pour solliciter les subventions auprès de nos partenaires en vue de la possible réalisation de ce projet Rénovation Énergétique de la salle des fêtes, il convient de délibérer sur un nouveau plan de financement.

PLAN DE FINANCEMENT		
PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES DE SAINTE JULIETTE		
Dépenses		
	HT en €	HT en €

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES DE SAINTE JULIETTE	DIAGNOSTIC-AUDIT ENERGETIQUE	396 175.00 €	
	ACCESSIBILITE		
	RENOVATION ENERGIQUE		
	ISOLATION		
	- ETUDES (accessibilité et rénovation énergétique)		68 168.00 €
	- ACCESSIBILITE PMR		26 000.00 €
	- RENOVATION ENERGETIQUE		91 845.00 €
TOTAL base de subvention Région Occitanie			186 013.00€
TOTAL GENERAL		396 175 €	
Recettes			
		HT en €	HT en €
Demande de subventions / Fond Vert 45% 172 830.60 €		172 830.00 €	
Demande de subvention Conseil Départemental 20%		76 813.60 €	
Région Occitanie 25%	LES ETUDES		17 042.00 €
Région Occitanie 25%	ACCESSIBILITE		6 500.00 €
Région Occitanie 15%	RENOVATION ENERGETIQUE		51 058.05 €
Autofinancement communal		71 931.00 €	
TOTAL GENERAL		396 175 €	
Inscription au budget et validation	Début des travaux	Réception des travaux	
avr-23			
	sept-23		
		déc-23	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de ses membres présents décide :

- De valider le plan de financement ci-dessus,
- De solliciter les aides auprès de financeurs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

2023/022 : Prêt à taux fixe pour lancement des travaux du cœur de village tranche 2

Monsieur le Maire explique que 3 banques ont été sollicitées pour le prêt du cœur de village 2^{ème} tranche, le **Crédit agricole, la Caisse d'épargne et La Poste.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la souscription d'un prêt de 85 000 Euros sur 20 ans à taux fixe avec une échéance constante au crédit agricole.

Avec un paiement mensuel en débit d'office avec un taux fixe de 3.96 %

Monsieur Henri Cournut indique qu'il pensait qu'il n'y aurait pas de crédit pour la tranche 2 du cœur de village. Monsieur le Maire répond qu'il vaut mieux garder sa trésorerie. Madame Sandrine Roblot pensait qu'il n'y aurait que 20 % de reste à charge, Monsieur le Maire indique que par exemple le fctva arrive que l'année d'après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour 1 abstention et 1 voix contre, de ses membres présents décide :

- **Article 1** : La commune de Sainte Juliette sur Viaur, contracte auprès du crédit agricole, un prêt à taux fixe d'un montant de 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ **Paiement mensuel** en débit d'office
 - ✓ **Échéances constantes** sur 20 ans payées en débit d'office sur 20 ans
 - ✓ **Taux fixe de : 3.96 %**
 - ✓ **Frais de dossier : 300 €** (trois cent euros)
 - ✓ Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel de 10 % avec une indemnité actuarielle prélevée sur le capital remboursé.
- **Article 2** : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible.
- **Article 3** : Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, le paiement des intérêts et du capital.
- **Article 4** : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation du prêt relais, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2023-023 [Crédit relais pour lancement des travaux du cœur de village tranche 2](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un crédit relais de 180 000 Euros sur 24 mois à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré + marge de 0.80% soit à ce jour 3.83 %

Avec un paiement trimestriel en débit d'office.

Avec un remboursement sans frais à l'initiative de la collectivité ou en débit d'office au terme des 24 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions et 1 voix contre, de ses membres présents décide :

- **Article 1** : La commune de Sainte Juliette sur Viaur, contracte auprès du crédit agricole, un crédit relais d'un montant de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ **Échéance** : 24 mois
 - ✓ **Taux : 3.83 % taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré + marge de 0.80 %**
 - ✓ **Frais de dossier : 360 €** (trois cent soixante euros) 180 000 X 0.20 %
- **Article 2** : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.
- **Article 3** : Prend l'engagement pendant toute la durée du crédit relais, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, le paiement des intérêts et le remboursement du capital.
- **Article 4** : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation du prêt relais, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Etant donné que le budget va être voté à la suite le budget qui était avec la convocation va être augmenté du montant des prêts.

2023/024: Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, il propose de ne pas augmenter le taux cette année :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2022	Taux avec taux départemental de 20.69	Taux d'imposition 2023	Taux avec taux départemental de 20.69
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	18.74	39.43	18.74	39.43
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	78.25	-	78.25	-
<i>Taxe d'habitation résidences secondaires</i>	9.30		9.30	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide, à 12 voix pour et 1 abstention, de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire explique que la société Polygone propose d'acheter le lot 03 des Agoustes pour construire une maison à accession-Location. Ils font une proposition de prix à 45€/m² au lieu de 55€/m². Pour information, ce lot 03 est traversé par l'enfouissement de la ligne Haute tension, par conséquent il est plus difficile à vendre et il risque de nous rester sur les bras.

Monsieur le Maire accorde la parole à des habitants du lotissement.

Ceux-ci expriment leurs craintes d'avoir plusieurs bâtiments sur ce lot, et « qu'ils pourraient dans l'avenir faire une proposition d'achat mais pas au prix ».

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré la conseillère de la société Polygone et que des conditions ont été émises :

- Un seul logement de construit,
- Un achat rapide.

Les lots restant à vendre sont :

- Sur les Agoustes, le lot 9 et 12
- Sur les Hauts de l'Espailou 2, les lots 2, 3, 5.

2023/025 : Vente du lot 3 des Agoustes et délégations consenties au maire pour ladite vente

Vu la délibération n°2017/040 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017 ;

Monsieur le Maire fait part aux élus de la demande d'acquisition formulée par Polygone portant sur le lot n°3 (trois) de 985 m² du lotissement des Agoustes. Polygone propose 45 Euros du m² (au lieu de 55 Euros m²) pour un total de 44 325 € TTC afin de réaliser une opération en accession sociale à la propriété pour **un seul logement**.

Monsieur le Maire précise que le lot 3 du lotissement des Agoustes est traversé par une ligne haute tension qui est enterrée sur la parcelle, ce que rend l'implantation d'une maison plus difficile.

Monsieur le Maire informe les élus que Polygone a accepté de procéder à l'acquisition du lot 3 rapidement après la validation de leur conseil d'administration.

Monsieur le Maire demande aux élus de donner leur avis sur la demande d'acquisition et de l'habiliter à procéder à toutes les formalités nécessaires pour l'établissement de l'acte de vente à venir dans le cas où ils y seraient favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre, décide :

- ✓ **De vendre** le lot n°3 (trois), d'une superficie de 985 m² moyennant le prix de 44 325 euros à Polygone afin de construire un seul logement.
- ✓ **De confier** toutes délégations de pouvoir et de signature à Monsieur le Maire pour s'occuper des formalités nécessaires à la signature de l'acte de vente.
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions liées à cette délibération et à signer les documents y afférents.

2023/0xx : [Vente du lot le lot 5 du lotissement les Hauts de l'Espailou 2](#)

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas eu la demande écrite, de ce fait il ne proposera pas de délibération.

Monsieur le Maire indique que la séance du vote des budgets est un exercice réglementaire et requiert des heures et des heures de travail.

Il en profite pour remercier Monsieur Christophe Vergnat et Madame Virginie Le Mentec pour leurs investissements à positionner et transcrire toutes les lignes d'écritures qui vont être présentées.

La commune de Sainte Juliette Sur Viaur compte une population de 632 habitants. Les principaux investissements sont la voirie, le cœur de village pour la 2ème tranche. Un terrain sera cédé au budget annexe afin de créer un nouveau lotissement. La commune espère rénover la salle des fêtes de Sainte Juliette Sur Viaur. Une terrasse ombragée est prévue pour l'école. La commune poursuivra la création de chemin de randonnée et des aires de jeux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	BP 2023		BP 2023
011 Charges à caractères général	159 460.00	013 Atténuation de charges	2 000.00
012 Charges de personnel	186 200.00	70 Produits des services	35 000.00
014 Atténuation de produits	0.00	73 Impôts et taxes	199 545.00
65 Autres charges de gest° courante	63 660.00	74 Dotations et participations	186 481.00
66 Charges financières	15 319.50	75 Autres produits de gest° courante	43 843.24
67 Charges exceptionnelles	5 636.28	76 Produits financiers	0.00
022 Dépenses imprévues	19 920.00	77 Produits exceptionnels	0.00
Dépenses réelles	450 195.78	Recettes réelles	466 869.24
023 Virement à la sect° d'invest.	130 119.44		
042 Opérations d'ordre entre sections	12 380.00	042 Opérat° d'ordre entre sections	0.00
002 Résultat reporté	0.00	002 Report excédent fonct N-1	125 825.98
Total de l'exercice	592 695.22	Total de l'exercice	592 695.22
RESULTAT	0.00		0.00

DEPENSES D' INVESTISSEMENT		RECETTES D' INVESTISSEMENT	
	BP 2023		BP 2023
20 Immo. incorporelles	5 000.00	13 Subventions d'invest. Reçues	310 928.13
21 Immo. corporelles	710 462.40	16 Emprunts et dettes assimilées	265 000.00
27 Créances budget annexe	100 918.62	10 Dotat°, fonds divers, réserves(-1068)	15 500.00
23 Immo. en cours		024 Produits des cessions	78 565.00
16 Remboursement d'emprunts	54 400.00		

165 caution	2 300.00	1068 Affectat° excédent fonct N-1	0.00
Taxes d'aménagement			
020 Depense imprévu	8 857.82		
Dépenses réelles	881 938.84	Recettes réelles	669 993.13
040 Opérations d'ordre entre sect°		021 Virement de la sect° de fonct.	130 119.44
041 Opérations patrimoniales	0.00	040 Opérations d'ordre entre sect°	12 380.00
		041 Opérations patrimoniales	
Dépenses N	881 938.84	Dépenses N	812 492.57
001 report déficit invest N-1	0.00	001 Report excédent N-1	69 446.27
Total de l'exercice	881 938.84	Total de l'exercice	881 938.84
RESULTAT	0.00		0.00

2023/026 : [Vote du budget primitif 2023 de la commune](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	592 695.22 €	592 695.22 €
Section de l'investissement	881 938.84 €	881 938.84 €
Total du budget	1 474 634.06 €	1 474 634.06 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 10 voix pour 2 abstentions et 1 voix contre.

2023/027 : [Vote du budget primitif 2023 du budget annexe assainissement](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe assainissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	61 196.52 €	61 196.52 €
Section de l'investissement	66 809.21 €	66 809.21 €
Total du budget	128 005.73 €	128 005.73 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 12 voix pour et 1 voix contre.

2023/028 : [Vote du budget primitif 2023 du budget annexe multiservices](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe multiservices

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	13 280.63 €	13 280.63 €
Section de l'investissement	31 881.43 €	31 881.43 €

Total du budget	45 162.06 €	45 162.06 €
-----------------	--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 12 voix pour et 1 voix contre.

2023/029 : [Vote du budget primitif 2023 du budget annexe lotissement "les Agoustes"](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe lotissement "les Agoustes"

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	243 720.94 €	243 720.94 €
Section de l'investissement	227 077.70 €	227 077.70 €
Total du budget	470 798.64 €	470 798.64 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 11 voix pour 1 abstention et 1 voix contre.

2023/030: [Vote du budget primitif 2023 du budget annexe lotissement "les hauts de l'Espailou 2"](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe lotissement "les hauts de l'Espailou 2"

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	199 267.55 €	199 267.55 €
Section de l'investissement	100 918.62 €	100 918.62 €
Total du budget	300 186.17 €	300 186.17 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 11 voix pour 1 abstention et 1 voix contre.

✓ Divers :

- Monsieur Olivier Rebois explique qu'il prévoit une réunion avec les associations pour se situer par rapport au téléthon.
- Madame Sandrine Roblot indique que la date du passage du camion triturateur a changé pour le 2 juin en collaboration avec l'école sous couvert du Comité de Pilotage.
- Monsieur Olivier Rebois indique que la caravane du sport sera sur la commune le 12 juillet. C'est une rencontre intergénérationnelle qui est gratuite et tout public. La rencontre se fera soit à la salle des fêtes soit au terrain multisports
- Monsieur le Maire signale que des Prêt des chapiteaux seront faits à la commune de Comps la Grand'Ville le 14 et 15 août.

- Levé de séance à 21h10